

Action 2.2 Inciter à la pratique du vélo

Objectif 2030

*Développer les voies cyclables (vélo route, itinéraire cyclo route, piste etc.), favoriser l'acquisition de vélo
Aménager plus de 30 km de vélo route voie verte*

Descriptif de l'action

Le vélo est un moyen de transport présentant de nombreux avantages : il n'émet pas d'émissions, il permet d'améliorer la santé des utilisateurs, le stationnement prend peu de place, il est moins onéreux qu'une voiture. Cependant pour que son utilisation se développe, il est nécessaire que les personnes puissent s'en servir en toute sécurité et les garer en toute sûreté.

Des actions ont déjà été effectuées. Ainsi la ville de Sarlat a aménagé des voies cyclables et installé des parkings à vélo. Des vélos électriques ou non sont mis à disposition des agents, et la ville finance l'acquisition de vélo électrique par les particuliers . Il s'agit ici de continuer dans cette voie.

1) Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat (sécuriser, développer et mailler les pistes cyclables)

La Ville de Sarlat-La Canéda a lancé une étude vélo permettant de connaître les pratiques actuelles et les éléments limitants à l'utilisation du vélo notamment via la diffusion large d'un questionnaire permettant de mieux connaître les usages. Il s'agira ensuite d'établir un Schéma cyclable afin de développer et mailler les pistes cyclables tout en les sécurisant. Son parcours sera étudié à l'échelle de la ville de Sarlat et en se concentrant sur le centre ville .

2) Mettre en place la Véloroute Voie Verte

A l'échelle de la Dordogne, le Schéma Directeur des itinéraires Cyclables Prioritaires prévoit la création d'une Véloroute suivant le tracé de l'Isle, une Voie Verte le long de la Dordogne et de la Vézère, et enfin une Véloroute Voie Verte empruntant la vallée du Bandiat pour rejoindre Angoulême. Le projet de création d'une Véloroute Voie Verte le long de la Dordogne s'inscrit donc dans un projet global. Une étude réalisée entre 2010 et 2012 par le Conseil Général de la Dordogne pour le développement de la Véloroute Voie Verte le long de la Dordogne et ses affluents (Indiggo-ERI-OCE Environnement) a permis de poser les bases du projet et d'identifier les parcours à aménager. Localement, ce sont les différentes Communautés de communes traversées par la véloroute qui sont porteuses du projet.

L'itinéraire prévu entre Saint-Vincent-de-Cosse et Sarlat-la-Canéda s'étend sur environ 31 km. Il longe la Dordogne de Saint-Vincent-de-Cosse à Vitrac-Port, puis quitte la vallée et parcourt les coteaux pour rejoindre Sarlat-la-Canéda. La seconde partie de l'itinéraire présente des dénivelés importants. L'itinéraire alterne des sections de type "Voie verte" et des sections sur route existante en Voie partagée, alors que la seconde partie du tracé de Domme à Sarlat est en grande partie sur des voies existantes en partage de la route. Ces "Voies partagées" s'inscrivent en grande majorité sur des routes à faible circulation : des voies communales ou des chemins ruraux. Certaines sections empruntent des routes départementales sur lesquelles la fréquentation routière reste limitée, exception faite de la RD 703 au niveau de La Roque-Gageac.

3) Mettre en place des itinéraires cyclo-route

Les itinéraires cyclo route seront réalisés sur le territoire communautaire avec pour objectif de passer dans chaque commune et de pouvoir proposer un barreau de raccord vers la ville centre (Sarlat). Un maillage sera entrepris avec la vélo route voie verte, les piste cyclables existantes et les itinéraires cycloroute des communautés de communes voisines.

Afin de créer ces itinéraires, un travail de repérage et de définition sera effectué par les services du département (service tourisme) avec un COPIL local : CCSPN, OT, personnes ressources sur la pratique du vélo. Le panneauage sera au frais des porteurs publics (CCSPN, OT).

Pour combler le manque de signalisation, des sites touristiques importants pourront être intégrés sur les itinéraires. Des emplacements réservés dans le PLUI seront possibles dans le cas où des itinéraires nécessitent des aménagements.

4) Mailler le réseau des pistes cyclables et en créer de nouvelles à l'échelle communautaire

Grâce à l'intégration dans les documents d'urbanisme (Orientations d'Aménagement et de Programmation et Emplacements Réservés) le réseau de pistes cyclables sera maillé et de nouvelles pistes pourront être créées à l'échelle communautaire. Des emplacements réservés seront identifiés dans le PLUI sur les futures pistes pertinentes à développer sur l'ensemble du territoire communautaire.

5) Développer la location du vélo électrique ou hydrogène

La ville de Sarlat étudie l'éventualité de mettre en place une offre de Vélos à Assistance Électrique en libre-service destinée préférentiellement à la population locale. L'entretien pouvant se faire par les entreprises de location d'ores et déjà en place sur la ville dont la clientèle est essentiellement touristique.

L'étude Vélo sur la Ville de Sarlat-La Canéda et notamment le questionnaire à destination de la population orientera également les élus sur ce choix.

Une pré-étude petite mobilité sur la mise en place de vélo à hydrogène sur le territoire communautaire, et notamment en location (faible, moyenne ou longue durée) va être réalisée par l'entreprise Pragma Mobility. Cette étude sera faite en partenariat également avec les entreprises du territoire intéressées. L'objectif est d'identifier les besoins relatifs à ce type de mobilité, et de connaître la viabilité économique d'un tel projet.

6) Développer l'utilisation du vélo électrique (acquisition pour personnel, subvention pour particulier)

La ville de Sarlat a pris la décision fin octobre, d'acheter des vélos électriques pour les agents et de subventionner l'acquisition de vélo électrique par les habitants dans la limite de 50 par an.

D'autres communes sont également intéressées pour subventionner l'acquisition des VAE, et définiront leur modalité propre d'attribution de l'aide.

7) Développer des parkings vélos (sur les parkings existants et nouveaux projets)

L'étude du Club des Villes et Territoires Cyclables « Les français et le vélo », réalisée en 2012, démontre que le risque de vol est la deuxième raison citée pour ne pas pratiquer régulièrement le vélo, après l'insécurité. Ainsi, afin d'encourager la pratique du vélo, la collectivité souhaite installer des arbris sécurisés, à proximité des pôles de transports ou places fréquentés.

Pour cela elle pourra avoir recours au programme Alvéole, porté par la Fédération des usagers de bicyclette (FUB) avec le soutien du bureau d'études Rozo, qui mobilise des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec pour objectif de subventionner 30 000 places de stationnement, à hauteur de 60%. Ces places de stationnement devront être couvertes, séparées de celles réservées aux véhicules motorisés et disposant d'un système d'attache permettant de fixer un cadre ou une roue de vélo avec un antivol en U.

La subvention touchée représente :

- Jusqu'à 200 euros par emplacement lorsque les attaches sont installées dans un local existant
- Jusqu'à 700 euros par emplacement pour des projets d'attaches libre d'accès en extérieur
- Jusqu'à 2 000 euros par emplacement pour la création d'une consigne sécurité.

Afin de bénéficier de ces subventions, la collectivité devra déposer un dossier sur le site programme-alveole.com d'ici le 30 juin 2021.

Il s'agira également de travailler avec les services du Département afin que soient créés des parkings à vélo sur les aires de covoiturage, mais aussi les entreprises privées pour leurs aires de stationnement.

8) Mettre en place une bicycletterie solidaire

Dans les quartiers HLM de la ville de Sarlat (11), une bicycletterie solidaire a vu le jour en 2019. Cette opération est suivie par l'animateur quartier de la ville. Elle consiste à récupérer des vélos auprès de particuliers ou autres, et à les réparer si besoin par les habitants des quartiers qui pourront ensuite les utiliser.

9) Relancer une animation autour du vélo

L'association Collectif Transition Périgord Noir organise depuis 2018 une fois par an une journée d'animation pour le vélo. La CCSPN apportera son soutien (communication...) pour l'organisation de cette journée.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
2.2.1	Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat (sécuriser, développer et mailler les pistes cyclables)	Ville de Sarlat	CCSPN / BE CITTANOVA	11 250€ HT frais d'études
2.2.2	Mettre en place de la Véloroute Voie Verte	Département / CCSPN / OT		1 200 000 € HT
2.2.3	Mettre en place des itinéraires cyclo-route	Département / CCSPN / OT		30 000€ pour les frais de panneauage financements disponibles
2.2.4	Mailler le réseau des pistes cyclables et en créer de nouvelles à l'échelle communautaire	CCSPN	communes	A définir

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
2.2.5	Développer la location du vélo électrique ou hydrogène	CCSPN / Communes/ Pragma Industries		VAE Electrique :120 000 à 150 000 € acquisition et entretien pour 2 ans Hydrogène: A définir
2.2.6	Subventionner l'acquisition du vélo électrique	CCSPN / Communes		Ville de Sarlat 5 000€ subvention par an maximum (50 VAE)
2.2.7	Développer des parkings vélos (sur les parkings existants et nouveaux projets)	CCSPN / Département / Communes	Entreprises privées	non déterminé
2.2.8	Mettre en place une bicycletterie solidaire	Association de quartier Sarlat	Ville de Sarlat	non déterminé
2.2.9	Relancer une animation autour du vélo	CTPN	Ville de Sarlat / CCSPN	500€ frais communication / an

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de km aménagés en VRVV , itinéraire cyclo route, piste cyclable etc...	0	30 km en VRVV	CCSPN et communes
Nombre d'usagers sur la VRVV	0	ND	Département
Nombre de VAE en libre-service	0	ND	Ville de Sarlat
Nombre de vélos subventionnés	0	50 / an pour la ville de Sarlat	Communes
Parking pour vélos	ND	1 sur chaque bourg et une dizaine sur Sarlat	Communes
Nombre de vélo pris en charge par la bicycletterie solidaire	2	2 vélos opérationnels par quartier	bicycletterie solidaire

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
Schéma des itinéraires cyclables ville de Sarlat : 2019 – 2020					
Itinéraires cycloroute : étude 2020 et 2021 - mise en place					
Pré étude mobilité vélo hydrogène : 2020					

Subventionner l'achat de VAE : dès 2019

Mise en place d'une animation vélo : 2021

Secteurs d'activités concernés

Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Énergie
		X	X				

Résultats attendus

<input type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input type="checkbox"/> Protection des ressources
<input type="checkbox"/> Développement des EnR	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES
<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émission s évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	4	4	ND	ND	+	+/-

Atténuation/Adaptation

L'utilisation croissante du vélos permettra de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Points de vigilance

La création de la VRVV pourra perturber la biodiversité en fonction des endroits qui nécessiteront des aménagements de voirie.